

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Délibération n° BC-2026-016



L'an deux mille vingt-six

Le sept juillet à dix-huit heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2026

Nombre de membres :

En exercice	16
Présents	14
Votes	15

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Marc COSTE, Yves GOUGNE, Olivier BIAGGI, Jean-Pierre CID, Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Christèle CROZIER, Morena-Alina GARCIA, Bruno FERRET, Dorothée RODRIGUES, Stéphanie NICOLAY, Coralie TRICHARD

ABSENT / EXCUSE :

Luc CHAVASSIEUX

PROCURATION :

Mélanie TRAVIER donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETARE DE SEANCE : Fabien BREUZIN

Rapporteur : Monsieur Bruno FERRET, Vice-Président délégué à l'Agriculture

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2024-09-24-00001 en date du 24 septembre 2024 et notamment sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », dont l'aménagement rural et la réalisation de toutes actions visant à assurer le développement, la mise en valeur et la promotion de l'agriculture,

Vu la délibération n° CC-2026-060 du Conseil Communautaire du 31 mars 2026 donnant délégation au Bureau Communautaire pour attribuer des aides de soutien à de l'évènementiel dont le montant est inférieur à 3000 €,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire et transition écologique » en date du 16 juin 2026,

La Communauté de Communes entend poursuivre sa politique agricole pour répondre à trois grands objectifs :

- Assurer une production agricole diversifiée afin de renforcer l'autonomie alimentaire d'un territoire élargi ;
- Préserver et renforcer la dynamique économique agricole du territoire, génératrice d'entreprises et d'emplois ;
- Des espaces agricoles et naturels gérés durablement par les agriculteurs garant du poumon vert entre 2 grandes agglomérations et d'un cadre de vie de qualité pour ses habitants.

Sa mission est notamment de réunir les conditions favorables pour encourager les agriculteurs à s'installer et à développer leur structure sur le territoire.

AGRICULTURE

**Approbation d'une
aide financière à
l'association Les bons
vivants du champ pour
l'organisation de la
fête de la patate 2026**



La Copamo soutient ainsi les actions de valorisation de l'agriculture du territoire permettant notamment de montrer l'importance de l'agriculture pour le Pays mornantais, d'encourager la consommation locale et de faciliter les relations avec les habitants.

L'association Les bons vivants du champ organise depuis plusieurs années la fête de la patate. La prochaine édition aura lieu les 12 et 13 septembre 2026 à Soucieu en Jarrest.

L'association sollicite un soutien financier de la Copamo pour organiser cette fête agricole qui permet notamment aux familles de récolter les pommes de terre le matin dans le champ et de les déguster ensuite sur place dans le cadre d'un repas campagnard.

La Commission d'instruction, réunie le 16 juin 2026, propose d'attribuer une aide de 2 000 € à l'association Les bons vivants du champ pour l'organisation de la fête de la patate.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le **09 JUIL 2026**
Notifié ou publié
le **09 JUIL 2026**
Le Président

APPROUVE le versement d'une aide de 2000 € à l'association Les bons vivants du champ pour l'organisation de la fête de la patate 2026,

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2026 sur le chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Renaud PFEFFER

Le secrétaire de séance,
Fabien BREUZIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

PUBLIE LE 9 JUILLET 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

